



## Aurais-je droit à L'ARE ?

-----  
Par Virginie75

Bonjour,

Intérimaire depuis le 6 janvier 2025, l'entreprise qui me recrute ferme le 30 juin 2025 donc mon contrat va s'arrêter ce jour. Je vois que pour avoir le droit au chômage il faut avoir travaillé 6 mois. Il me manquera 6 jours, aurais-je tout de même droit à L'ARE ?

Merci de vos réponses.